

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2014

L'an 2014 et le mardi 27 mai à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Houria GOMEZ, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES ;

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absents excusés : Madame Laurence COSTA, Madame Houria GOMEZ, Monsieur José BELLIART.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Madame Nicole VESSIERES, Madame Houria GOMEZ à Roger OUVRIER BONNAZ, Monsieur José BELLIART à Norbert MAZZON

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA RD 74

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des études menées par le cabinet NALDEO et la Commission Organique Aménagement du Conseil Général de la Drôme du 15 avril 2014, il y a lieu de se prononcer sur la réalisation de l'aménagement de la traverse de la RD 74.

L'aménagement de la traverse de la RD 74 a pour objectif de faire ralentir la vitesse des véhicules, de sécuriser la circulation piétonne et de sécuriser les accès aux voies de circulation annexes (voies de desserte du lotissement et de la structure multi accueil intercommunale). Le projet a été examiné par le CETOR (Comité d'Evaluation Technique des Opérations Routières) du 04 décembre 2012 et du 07 février 2013, au cours d'une rencontre sur place le 10 juillet 2013 et a été validé par la Commission Organique Aménagement le 15 avril 2014.

Cet aménagement se décompose en :

- La création d'un trottoir entre le lotissement de Fondchaud et la structure multi accueil intercommunale (crèche et halte garderie),
- La création de deux écluses,
- La reprise esthétique de l'îlot directionnel du croisement entre le RD 74 et la RN 7.

Le montant prévisionnel des dépenses (travaux + honoraires et imprévus) inhérents à ce projet est de 80 000 € HT soit 96 000 € TTC.

Après présentation par le Maire de l'aménagement de la traverse de la RD 74, le conseil

municipal à l'unanimité :

- Accepte la réalisation de l'aménagement de la traverse de la RD 74,
- Charge le Maire de solliciter auprès du Conseil Général les subventions afférentes à ce projet,
- Demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de ces subventions,
- Charge le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA RD 74

Le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la commission organique du conseil général du 15 avril 2014, le Département souhaite confier à la commune le mandat de Maîtrise d'ouvrage pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de la Maîtrise d'ouvrage départementale (la chaussée de la RD74) pour un montant estimé sur la base de l'avant projet à 3 931 € TTC (en valeur avril 2014) ;

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à la signature de la convention de mandat correspondante avec le Département :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le mandat de Maîtrise d'ouvrage que le Département confie à la commune pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de sa Maîtrise d'ouvrage pour un montant prévisionnel sur la base de l'avant projet à 3 931 € TTC ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mandat correspondante à intervenir ainsi que toutes pièces concernant l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les Membres du Conseil présents.

CONVENTION CAUE POUR LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Le Maire expose au conseil municipal expose qu'il y a lieu de passer une convention avec le CAUE pour la mise en place d'un conseil architectural concernant la création d'un groupe scolaire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail du financement et les modalités d'adhésion à cette convention avec le CAUE.

En ce qui concerne ce projet de création d'un groupe scolaire, le nombre de jours de réunion estimé est de 10 jours.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la convention avec le CAUE pour la mise en place d'un conseil architectural concernant la création d'un groupe scolaire, pour un montant de 4720€,

- D'autoriser le Maire à signer la convention de conseil avec le CAUE ainsi que toutes pièces concernant l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les Membres du Conseil présents.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA CLI DE CRUAS MEYSSE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Information (CLI) de CRUAS MEYSSE a été créée par les arrêtés départementaux des 1er octobre 1984, 7 septembre 1999 et 18 septembre 2001. La création de cette CLI de CRUAS MEYSSE a été opérée par décision du Président du Conseil Général de l'Ardèche.

Selon la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 et le décret n° 2008-251 du 12 mars, La CLI de CRUAS MEYSSE est chargée notamment d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sécurité nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

Elle doit par ailleurs adopter un règlement intérieur, se réunir en séance plénière au moins deux fois par an, établir un rapport annuel d'activité à rendre public et adopter tous les ans un programme prévisionnel d'activité, un budget prévisionnel ainsi qu'un compte rendu d'exécution du budget.

De plus, la composition de la CLI de CRUAS MEYSSE doit s'établir sur la base de 4 collègues : collègue des élus, collègue des représentants d'associations de protection de l'environnement, collègue des organisations syndicales représentatives et collègue des personnes qualifiées et représentants du monde économique.

Afin d'assurer sa mise en conformité avec la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 et le décret n° 2008-251 du 12 mars, la CLI de CRUAS MEYSSE doit revoir sa composition.

A cet effet, la commune de La Coucourde disposerait d'un siège dans la future composition envisagée de la CLI de CRUAS MEYSSE et ce pour une durée de 2 ans.

Dans cet objectif, la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant par délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de désigner Jean-Luc ZANON comme représentant titulaire de la commune et André ŒIL comme représentant suppléant de la commune au sein de CLI de CRUAS MEYSSE.

- charge le Maire de faire le nécessaire,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors du vote du budget le 23 avril 2014, il a été voté une enveloppe globale de 7 500 € concernant les subventions versées aux associations. Ce montant a été porté à la section de Fonctionnement chapitre 65 Autres charges de gestion courante compte 6574 Subventions de fonctionnement. Une subvention de 1 000 € ayant déjà été attribuée à l'USEP pour une sortie en classe de neige par délibération du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2013, il convient d'attribuer les 6 500 € restant aux différentes associations demandeuses.

A la suite de la réunion de la commission associations du 13 mai 2014, le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention aux associations suivantes :

- Association ALBEC : 40 euros,
- Association Arc-En-Ciel : 40 euros,
- Association Judo Club de Sauzet : 50 euros,
- Centre médico psycho pédagogique : 175 euros,
- ACCA l'alpion (chasse) : 325 euros,
- Association des anciens combattants : 50 euros,
- FNATH : 30 euros,
- Football club de La Coucourde : 400 euros,
- Centre Léon Bérard : 50 euros,
- Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence : 50 euros,
- USEP : 900 euros,
- Association des paralysés de France : 30 euros,
- Association Regain : 500 euros,
- Tennis Club Coucourdois (Organisation fête votive) : 1 750 euros,
- Country Club La Coucourde (Organisation fête votive) : 1 750 euros,
- Association des restos du cœur : 70 euros,
- Association des sclérosés en plaque : 40 euros,
- Divers imprévus : 250 euros,
- charge le Maire de faire le nécessaire,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

AMENAGEMENT D'UNE SALLE POUR LA DIRECTION SCOLAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'aménager une salle de 9m² pour la direction de l'école primaire de La Coucourde. Cette salle sera adossée à l'école maternelle.

Des devis ont donc été demandés à diverses entreprises, pour l'aménagement de cette salle de direction. Ces devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Accepte le devis de l'entreprise ASTIC DECOR de LA COUCOURDE (Drôme), pour un montant de 6 405,00 € HT, soit 7 686,00 € TTC, pour l'aménagement de cette salle de direction.

- Charge le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général de la Drôme afférente à ces travaux,

- Demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

QUESTIONS DIVERSES

Madame et Messieurs les Adjoints et les conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

I. Affaires sociales/CCAS :

La conseillère déléguée au CCAS indique qu'elle a participé le 23 mai dernier à la commission d'attribution de DAH pour un logement T1 situé dans le bâtiment collectif quartier Ffontchaud.

Elle a participé à l'assemblée générale de l'ADMR à Cléon d'Andran.

II. Voirie, Travaux, Services extérieurs :

Le conseiller délégué à la voirie et travaux indique que :

Le débroussaillage de l'ensemble des chemins et fossés communaux a été réalisé semaine 21 par l'entreprise Malgras.

Le marché public à procédure adaptée pour le programme de voirie 2014 a été lancé conformément à la réglementation en vigueur.

Des réunions avec des consultants techniques et le service technique vont avoir lieu pour avoir le maximum d'informations en vue du prochain achat d'un tracteur pour le service technique communal. Ce nouveau tracteur sera plus adapté par rapport aux travaux et activités actuels de notre service technique, il remplacera notre tractopelle et notre tracteur qui sont très anciens (+ de 35ans) et qui ne sont plus aux normes sur le plan de la sécurité.

III. Animations :

L'adjoint chargé des animations indique que :

La fête des voisins organisée par la municipalité s'est très bien déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Une réunion de préparation de la XVIII « Coucourdoise » aura lieu prochainement afin d'organiser au mieux cette course pédestre.

IV. Sécurité, Environnement:

L'adjoint chargé de la sécurité et de l'environnement indique :

Une réunion sur la « tranquillité seniors » a eu lieu le 20 mai dernier. Cette réunion organisée par la gendarmerie avait pour objectif d'informer les seniors sur les comportements et consignes à tenir pour se protéger des vols et cambriolages.

Les travaux concernant la nouvelle station d'épuration de Derbières vont débuter début juin.

V. Communication /site Internet :

L'adjointe chargée de la communication indique que

- 1800 connexions au site Internet de la commune de La Coucourde ont été enregistrées pour le mois de mai 2014.
- La première édition et parution du bulletin municipal 2014 aura lieu en juin prochain.
- Une plaquette des festivités d'été 2014 sera distribuée début juin à la population

VI. Urbanisme : (depuis le 23 avril 2014)

L'adjoint chargé de l'urbanisme indique qu'il y a eu :

- Permis de construire déposés : 2
- Déclarations préalables de travaux : 1 déposée 4 accordées
- Certificats d'urbanisme : 0

INFORMATIONS

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 26 Juin prochain à 18H 30.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des prochaines réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 27 Mai 2014

Le Maire

Jean-Luc ZANON